

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

18 JANVIER 2006

L'an deux mille six, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie (salle Henri Weiler) à partir de 19 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc Renault, Fernandez, Launay, Prio, Adjoints

Mesdames et Messieurs, Maire honoraire, Faye, Legendre, Brayer, Péry, Salvaire, Chevallier, Ngwette, Calabuig, Noël, Mkabari, Olgati, Legrand, Rigaut, Tréhet, Achache, Enhart, Delmas, Hervé, Gibert, Chérin, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Trouvé a donné pouvoir à Mme Delmas
Mme Coulon a donné pouvoir à M. Lesparre
Mme Azévêdo a donné pouvoir à M. Launay
Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières

Absent : M. Leser

Le conseil approuve alors à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 14 décembre dernier.

Il passe ensuite à l'examen de son ordre du jour unique.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ARGENTEUIL-BEZONS – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA VILLE :

Sur le rapport de M. Le maire,

Suite à la création de cet établissement intercommunal au 1^{er} janvier 2006, il convient, conformément à l'article 7 des statuts de la communauté d'agglomération, que chaque conseil municipal élise ses représentants au conseil communautaire qui sera chargé de gérer l'établissement.

La ville de Bezons dispose de 12 sièges, chiffre équivalent à la ville d'Argenteuil. Conformément à la charte de fonctionnement établie entre les 2 villes, les différents groupes politiques de chaque conseil municipal seront représentés au conseil communautaire.

Le conseil municipal élit alors ses représentants par votes successifs au scrutin majoritaire uninominal secret (MM. Legrand et Ourmières étant désignés scrutateurs) :

- ❖ Les 8 représentants du groupe communistes et partenaires :
- **M. Dominique LESPARRÉ** : par 34 voix
- **M. Christian OURMIERES** : par 34 voix

- **M. Gérard CARON** : par 34 voix
- **Mme Florelle PRIO** : par 34 voix
- **M. Pierre RENAULD** : par 34 voix
- **Mme Consuelo FERNANDEZ** : par 34 voix
- **M. Jacques LESER** : par 34 voix
- **Mme Simone BRAYER** : par 33 voix et 1 bulletin nul

- ❖ Les 2 représentants du groupe socialiste
 - **M. Claude LAUNAY** : par 34 voix
 - **M. Pierre BORDAS** : par 34 voix

- ❖ Les 2 représentants du groupe de l'opposition républicaine
 - M. **Jean-Paul LEGRAND** : par 31 voix et 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul ; M. Gibert obtenant 1 voix
 - M. **Carlo OLGATI** : par 30 voix , 1 bulletin blanc ; Mme Rigaut obtenant 3 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et trente cinq minutes

Le SECRETAIRE DE SEANCE
M. NOEL